

Fiche de Données de Sécurité – Stabilant 22E™

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n°2015/830

Date de Révision : 10 mars 2026



RUBRIQUE 1. Identification

1.1 Identification du produit

Nom du produit / Nom commercial : Stabilant 22E (pas de synonymes)

Utilisation du produit : Aviveur des contacts électronique

1.2 Utilisation de substance ou du mélange

Utilisation pertinente : Aviveur des contacts - un produit pour améliorer les connexions électroniques entre deux contacts métalliques sous l'effet d'un champ électrique.

1.3 Information sur l'entreprise

Fournisseur : D.W. Electrochemicals Ltd.

Adresse : 70 Gibson Drive, Unit 12,
Markham, Ontario,
L3R 4C2, Canada

Tel : 905-508-7500

Télécopieur : 905-508-7502

Email : dwel@stabilant.com

1.4 Numéros d'urgence

Tel : 905-508-7500

Télécopieur : 905-508-7502

RUBRIQUE 2. Identification de Dangers

2.1 Classification de la substance ou mélange

Liquide Inflammable (CAS 64-17-5 / CE 200-578-6 : SGH Catégorie 2, SIMDUT B2 pour l'éthanol)

Irritation des yeux (CAS 64-17-5 / CE 200-578-6 : SGH Catégorie 2A, SIMDUT D2B pour l'éthanol)

2.2 Éléments d'étiquetage / Conseils de prudence

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Pictogrammes SGH :



Mot de signal : Danger

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de Prudence

- P210 Tenir à l'écart de chaleur/ étincelles/flammes nues/surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présent et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers ne faisant pas l'objet d'une classification

Aucun

RUBRIQUE 3. Composition / Information sur les Ingrédients

3.1 Substances

Stabilant 22A est un mélange - voir 3.2

3.2 Mélange

- **75% éthanol** CAS № 64-17-5 / CE № 200-578-6
(synonyme : alcool éthylique)
- **25% Stabilant 22** CAS № 9003-11-6
(un polymère séquencé polyoxypropylène-polyoxyéthylène, modifié, de la famille des polyglycols)

RUBRIQUE 4. Mesures de Premiers Secours

4.1 Description de mesures de premiers secours

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Si la victime est alerte et sans convulsions, rincer la bouche et donner 1/2 à 1 verre d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée pour éviter de respirer des vomissures, rincer la bouche et donner plus d'eau. Transporter la victime à un service d'urgence IMMEDIATEMENT !

En cas d'inhalation :

Retirer à l'air frais. Si elle ne respire pas donner la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant une période d'au moins 20 minutes avec les paupières ouvertes. Retirer contact lentilles, si elle est présente et facilement enlevé et continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin - traiter pour l'exposition d'éthanol.

En cas de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si irritation se développe sur le site de l'exposition.

4.2 Symptômes et effets principaux, aigus et retardés

Irritation des yeux / la peau ; somnolence / étourdissements à l'inhalation de la vapeur d'éthanol.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux.

RUBRIQUE 5. Mesures de Lutte Contre les Incendies

5.1 Moyens d'extinction

Médias d'extinction : Eau, brouillard, CO₂ (dioxyde de carbone), mousse, poudre chimique sec.

Médias d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau direct car cela pourrait propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

La combustion peut produire de la fumée lourde et/ou de monoxyde de carbone. Ne pas inhaler les gaz produits par la combustion ou d'explosion.

5.3 Équipement de protection et précautions

Appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lorsque lutte contre un incendie dans un espace confiné ou lorsqu'ils sont exposés à des produits de contamination.

5.4 Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

RUBRIQUE 6. Mesures de Rejet Accidentel

6.1 Précautions, équipement protecteur, Procédures d'urgence

Ventilation :

Chaque fois que de grands volumes de la matière sont utilisées (> 250 ml) ou chaque fois que la surface continuellement exposée de la matière est de plus de 3 pieds carrés., Il est suggéré que la ventilation locale sera fournie. Lorsque la matière est appliquée par tige ou petite brosse ou d'un flacon compte-gouttes, il est hautement improbable que la concentration de l'air suffisante de l'éthanol pourrait se produire sous ventilation normale telle que dangereux pour la santé pourrait être créé.

Protection respiratoire :

Où de gros volumes de matériau (> 250 ml) sont utilisés ou là où de grandes surfaces sont exposés (par exemple - réservoirs trempage) l'utilisation d'un NIOSH / MSHA air respirateur avec cartouches de vapeur organique être utilisé en cas d'exposition à des concentrations jusqu'à 1000 ppm. Utilisez une unité alimentée à l'air en cas d'exposition à des concentrations plus élevées ou inconnues. (Comme dans la manutention en vrac). Où petites quantités sont utilisées avec un écouvillon ou petite brosse, ou sont en cours de distribution à partir d'un flacon compte-gouttes, une protection respiratoire est nécessaire dans des conditions normales de ventilation.

Gants de protection :

Caoutchouc, néoprène ou en plastique lors de la manipulation de quantités en vrac

Protection des yeux :

Lunettes ou un écran facial lors de la manipulation de quantités en vrac

Vêtements :

Tablier en plastique, de chaussures antidérapantes lors de la manipulation de quantités en vrac

Autre : Not requis

6.2 Précautions environnementales

Éviter de grandes quantités dans les égouts, le sol ou l'eau du sol

6.3 Nettoyage des fuites et déversements

Éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter ou réduire les rejets se faire en toute sécurité. Empêcher la matière de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. Ventiler les espaces clos. Contenir en appliquant absorbant. La collecte des déchets absorbant pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Pour les grands rejets, contacter les autorités réglementaires. Matériaux déversés résiduelle est très glissante ; il doit être recouvert d'un matériau anti-dérapant absorbant et nettoyé immédiatement.

RUBRIQUE 7. Manutention et Entreposage

7.1 Précautions de manipulation sécuritaires

Eviter le contact avec la peau et les yeux, ou par inhalation de vapeur / brouillard. Ne pas manger ou boire ou fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures pour éviter les flammes, des étincelles ou accumulation/décharge électrostatique. Lors de la manipulation des quantités en vrac, respecter les consignes de sécurité physiques en rapport avec la taille du récipient.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire

Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré.
Garder les contenants fermés après usage

RUBRIQUE 8. Mesures de Contrôle de L'Exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Limites d'exposition : Aucun test effectué – La composante Stabilant 22 a une très faible pression de vapeur et une très faible toxicité. En utilisation normale, lorsqu'il est appliqué à des contacts électroniques, les petites quantités utilisées suggèrent aucune exposition nuisible de ce composant. Précautions appliquent à l'éthanol (CAS 64-17-5/CE 200-578-6, présente comme solvant / diluant) qui évapore pendant l'utilisation.

| Composante | CAS / EC No. | Valeur | Paramètres | Base |
|------------|----------------------|-------------|--------------------|---|
| éthanol | 64-17-5 200-578-6 | TWA | 1000ppm | Belgique - VLEP (STEL ≈ VLCT, TWA ≈ VLEP 8h) |
| | | STEL | 1000ppm | Canada : Ontario - Codes de Santé au Travail |
| | | TWA STEL | 1000ppm 400ppm | France - VLEP |
| | | TWA | 500ppm | Allemagne - MAK |
| | | TWA | 1000ppm | Irlande - VLEP |
| | | TWA | 1000ppm | Espagne - VLEP |
| | | TWA STEL | 500ppm 1000ppm | Suède - VLEP |
| | | TWA STEL | 1000ppm 3000ppm | UK - WEL |
| | | TWA | 1000ppm | EE.-UU. : ACGIH Valeurs de Limite / Threshold (TLV) |

8.2 Contrôles Techniques Appropriés

Assurer une ventilation pour réduire l'exposition à la vapeur d'éthanol.

8.3 Mesures de Protection Personnelle

Protection des yeux : Lunettes ou masque quand il y a un potentiel pour contact oculaire.

Protection de la peau : Vêtements de protection en caoutchouc ou néoprène lors de la manipulation des quantités en vrac.

Protection des mains : Gants en caoutchouc ou en néoprène devraient être portés lors de la manipulation de cartes ou des connecteurs circuit conduirait à un contact de la peau avec du matériel.

Protection respiratoire : Lors de l'utilisation de grands volumes de ce produit, utiliser un respirateur purificateur d'air (approuvé NIOSH/MSHA) muni de cartouches contre les vapeurs organiques si les concentrations de l'éthanol au-dessus de 1000 ppm pourrait se produire.

RUBRIQUE 9. Propriétés Physiques et Chimiques

- **Aspect et couleur** : Liquide, claire, mince
- **Odeur** : Caractéristique, d'alcool
- **Seuil olfactif** : Non disponible
- **pH** : Pas applicable
- **Point de fusion** : -114° Celsius
- **Point d'ébullition** : 78.3° Celsius
- **Point d'ignition [méthode]** : 13° Celsius [Tag CC ASTM D56]
- **Taux d'évaporation** : Aucun test effectué
- **Inflammabilité** : Liquide et vapeur sont inflammables.
- **Limite inférieure d'explosivité (% par volume)** : 3.3
- **Limite supérieure d'explosivité (% par volume)** : 19.0
- **Pression de vapeur** : 33mmHg (25° Celsius)
- **Densité de vapeur** : 2.01
- **Densité** : 0.82
- **Coefficient de distribution (n-octanol/eau)** : Aucun test effectué
- **Solubilité dans l'eau** : > 500 g/l
- **Température d'auto-inflammation** : 422° Celsius
- **Température de décomposition** : Aucun test effectué (>210° Celsius pour le composant *Stabilant*)
- **Viscosité** : Aucun test effectué
- **Indice de réfraction** : Aucun test effectué
- **COV** : 75% (reportable)

RUBRIQUE 10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec les oxydants forts, ou les métaux hautement réactifs tels que le potassium.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucun

10.4 Conditions à éviter

Incendie / températures excessives.

10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants fortes, acides fortes, bases fortes, métaux réactifs - y compris aluminium à températures élevées.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Aucun

RUBRIQUE 11. Informations Toxicologiques

11.1 Effets Toxicologique

- **Toxicité aiguë** : Éthanol est toxique en quantités modérées, avec des effets de dépresseur du système nerveux central, et l'inhalation ou l'ingestion sont à éviter.
- **Irritation de la peau** : Le matériau est un irritant léger et peut causer un dégraissage / séchage de la peau.
- **Irritation des yeux** : La vapeur est un irritant léger qui peut provoquer une conjonctivite et des dommages cornéennes. Le liquide est un irritant oculaire grave et peut causer des dommages permanents aux yeux.
- **Inhalation** : La vapeur peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- **Sensibilisation à la matière** : Des tests limités ne montrent aucun effet de sensibilisation.
- **Mutagénicité** : Aucun test effectué
- **Cancérogénicité** : Aucun test effectué ; Sous le CIRC, non classifiable comme cancérogène (groupe 3).
- **Effets sur la reproduction** : Aucun test effectué
- **Tératogénicité** : Aucun test effectué
- **Danger d'aspiration** : Toxicité aiguë et œdème pulmonaire peut résulter d'aspiration.

11.2 Voies d'exposition : Inhalation de vapeur d'éthanol et contact avec les yeux ou de la peau doivent être évités. Ne pas ingérer.

11.3 Symptômes d'exposition : Exposition à la vapeur de l'éthanol ou l'ingestion peut produire de la somnolence, des maux de tête, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, incoordination. Avec la surexposition grave, insuffisance respiratoire peut survenir, conduisant au coma ou la mort.

11.4 Effets immédiats ou chroniques de l'exposition : L'exposition prolongée de la peau peut causer une dermatite. La surexposition par ingestion ou inhalation peut entraîner des effets hépatiques légers et réversibles.

11.5 Matériaux synergiques : Tétrachlorure de carbone, chloroforme, bromotrichlorométhane, diméthylnitrosamine, thioacétamide

11.6 Données numériques sur la toxicité

- **LD₅₀ - oral** : 7060 mg/kg (rat)
- **LD₅₀ - peau** : 12800 mg/kg (lapin)
- **LC₅₀ - inhalation** : 20000ppm/10H (rat)

RUBRIQUE 12. Informations Écologiques

12.1 Écotoxicité : Aucun test effectué - Aucune donnée

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.5 Autres effets négatifs : Aucune donnée

RUBRIQUE 13. Considérations D'Élimination

13.1 Élimination des déchets

- Jeter matériels des déchets conformément à règlements applicables, dans un incinérateur ou installation de traitement / d'élimination approuvé. Ne pas jeter à l'égout ou avec les déchets normaux.
- Ce produit n'est pas un solvant halogéné lorsqu'il est jeté comme défini 40CFR261.317
- Ce produit peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition que les réglementations locales permettent l'incinération ; **Teneur en halogène** : 0 ppm ; **Teneur en soufre** : 0 ppm
- Aucune action d'agent chélateur.

RUBRIQUE 14. Informations sur Transport

- 14.1 U.N. Numéro**
UN1170
- 14.2 U.N. Nom d'expédition**
ETHANOL
- 14.3 Classe de danger d'expédition**
3
- 14.4 Classe subsidiaire**
Aucun
- 14.5 Groupe d'emballage**
II
- 14.6 Dangers pour l'environnement**
Comme pertinente pour l'éthanol.
- 14.7 Précautions particulières**
Comme approprié pour les liquides inflammables.
- 14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 1973/78 et du code IBC**
Pas applicable
- 14.9 Annexe XII**
Pas Applicable
Code Tarifaire Harmonisée : 8541.59.00.80
- 14.10 Informations complémentaires**
ADR / RID : identification des dangers. Numéro 33, quantité limitée LQ4, dispositions spéciales 601,
Code tunnel (D / E)
IMDG : Programmes d'urgence (Em S) F-E, S-D

RUBRIQUE 15. Information Réglementaires

- 15.1 Canada**
Cette substance est répertoriée sur la Liste Intérieur des substances (LIS) en vertu de la LCPE (pas sur LES).
Ce produit a une classification SIMDUT du B2, D2B.
- 15.2 États-Unis**
Les matériaux de ce produit ont été examinés et ne sont pas déclarable en vertu de SARA Titre III.
Ces matériaux sont inscrits sur l'inventaire de la TSCA.
Classification OSHA : 29CFR1910.1200 - Liquide inflammable, irritant des yeux
- 15.3 Douanes**
Le produit est classé comme «Semiconductor, Other» (semi-conducteurs, autre)
- sous Code Tarifaire Harmonisée 8541.59.00.80

RUBRIQUE 16. Autres Informations

16.1 Information de révision

Révision : 22

Date de préparation : 10 mars 2026

Changements de révision : Code tarifaire harmonisé mis à jour (8541.50... à 8541.59...).

16.2 RoHS Législation Article 4(1) concernant les métaux lourds et autres composants interdits :

D.W. Electrochemicals Ltd. a une politique de ne pas permettre toute addition intentionnelle de métaux lourds tels que le plomb, le cadmium, le mercure ou le chrome hexavalent, ou leurs composés à utiliser dans Stabilants ou dans les encres ou les étiquettes sur nos emballages et exige la concentration totale de ces produits, si elle est présente en soit ainsi à un niveau de moins de 100 parties par million et nous certifions.

16.3 Autres substances réglementées par RoHS :

Nous certifions que les Stabilants ne contiennent pas de biphényles polybromés (PBB), d'éthers biphényliques polybromés (PBE), de polychlorobiphényles (PCB), ni aucune de ces substances récemment restreintes : le di-(2-éthylhexyl) phtalate (DEHP), le butylbenzylphtalate (BBP), Le phtalate de Di-n-butyle (DBP) et le phtalate de Diisobutyl (DIBP). Nous certifions en outre que ce matériel a été soumis à des tests capables de détecter les PCB à un niveau inférieur à 2 parties par million et qu'aucun PCB n'a été trouvé.

16.4 Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO)

En raison de notre opposition à l'utilisation de les SACO est soit dans la fabrication de, ou comme une inclusion dans nos produits, D.W. Electrochemicals Ltd. a toujours refusé de fournir un quelconque de nos produits dans un emballage de bombe aérosol et / ou à fournir tout de nos matières diluées avec un SACO de classe 1, et nous certifions.

16.5 Emballage

De nouvelles normes sont en place dans une tentative de réduire la quantité de plastique, ruban et / ou adhésifs utilisés et pour assurer que notre emballage peut être réutilisé ou recyclé.

16.6 Légende des abréviations et acronymes :

ACGIH = Association américaine des hygiénistes industriels
CAS = Chemical Abstracts Service / Service de renseignements sur les nouveaux produits chimiques
CEPA/LCPE = Can. Env. Protection Act (1999) / Loi canadienne sur la protection de l'environnement
CFR = Code of Federal Regulations (re : EPA)
SGH = système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EPA = Environmental Protection Agency (Etats-Unis) / Agence de protection environnementale
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer
IATA = Association internationale du transport aérien
IBC = international vrac code chimique (re : Le transport maritime)
DL₅₀ = Dose létale (solides et liquides), qui tue 50% des animaux d'essai
CL₅₀ = concentration létale (gaz), ""
RoHS = Restriction des substances dangereuses
MARPOL = Marine convention de la pollution 1973-1978
MSHA = Administration de Santé et sécurité minière
NIOSH = Institut national de la santé et sécurité au travail
OEL = limite d'exposition professionnelle
OSHA = Administration de santé et Sécurité (E-U) Occupational Safety and Health Administration (USA)
SARA = Loi de Réautorisation des Amendments "Superfund" (E-U, re : EPA)
TLV-C = Valeur limite - Plafond
TLV-STEL = TLV - Limite court terme (15 min)
TLV-TWA = Valeur limite-Time Weighted Average, 8 h / jour et / ou 40 heures / semaine
TSCA = Toxic Substance Control Act (E-U)
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses
OTAN = Organisation du Traité de L'Atlantique Nord

Canada breveté 1987 ; le brevet E.-U. 4696832 ; D'autres en attente.



OTAN / CAGE Code fournisseur # 38948

- 15mL Stabilant 22E a Numéro de stock OTAN 5999-21-909-9984

D.W. Electrochemicals Ltd exhorte chaque client ou bénéficiaire de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement pour prendre conscience de / et de comprendre les risques associés à ce produit. Le lecteur doit tenir compte des ouvrages de référence conseil ou des individus qui sont des experts dans la ventilation, la toxicologie ou la prévention des incendies, si nécessaire ou approprié d'utiliser et de comprendre les données contenues dans cette FDS.

Pour promouvoir l'utilisation et la manipulation de ce produit, chaque client ou bénéficiaire devrait :

- 1) Aviser les employés, agents, entrepreneurs et autres personnes qui peuvent utiliser ce matériel, des informations contenues dans cette fiche signalétique et toute autre information concernant les risques ou la sécurité,
- 2) Fournir ces mêmes informations à chaque client pour le produit, et
- 3) Demander aux clients d'aviser leurs employés, clients et autres utilisateurs du produit de cette information.

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes, toutefois aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, est faite quant à ces recommandations ou informations sauf certifié.

Conforme à RoHS article 4 (1)

©1997-2026 D.W. Electrochemicals Ltd. Cette note peut être reproduit ou copié, à condition que son contenu ne soit pas modifié.
Le terme «Contact Enhancer» (Aveur de Contact) © 1983-2026 Wright Electroacoustics.